

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta

- Hélène Velasco-Graciet

1/ POINT D'INFORMATION PARCOURSUP

Mme la Présidente rappelle aux membres de la commission la position adoptée par l'équipe présidentielle (courrier du 05/03) quant à la mise en œuvre de l'admission des étudiants dans le cadre de la loi ORE du 8 mars 2018.

L'équipe présidentielle a toujours affirmé son refus de la sélection et sa volonté d'accueillir et de faire réussir ceux qui veulent la rejoindre. Elle a, jusqu'au dernier moment, tenté d'obtenir du Ministère l'autorisation de ne pas procéder à un classement pour les filières enregistrant une tension relative (demande de classement ex aequo), convaincue que l'établissement pourra accepter tous les candidats.

La loi rend cependant la constitution de commissions d'examen et l'ordonnancement des vœux obligatoires. Ces commissions devront donc se réunir faute de quoi ceci entraînerait *de facto* une absence de publication des formations de l'UBM sur Parcoursup. Il reviendrait alors au Recteur la responsabilité d'inscrire arbitrairement à Bordeaux Montaigne les candidats sans affectation fin-septembre. Cette solution n'est pas envisageable.

Mme la Présidente souhaite trouver un équilibre entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité.

Ainsi, dans le cadrage proposé, les filières anciennement contingentées et là où le taux de pression est très élevé comme par exemple en licence LEA anglais-coréen, pourront déterminer les critères et les modalités d'ordonnancement des vœux dans le cadre de la délibération CFVU du 15 janvier 2018. Cette possibilité sera également ouverte aux filières qui souhaitent et qui peuvent proposer des dispositifs d'accompagnement (réponse "oui-si").

En revanche, pour les filières en tension faible ou modérée, elle propose de retenir un critère indépendant de la qualité supposée du candidat, autrement dit un ordonnancement aléatoire des candidats. L'établissement entend également se servir des données d'appel (surbooking) afin qu'aucun candidat ne se trouve placé en attente sur la liste complémentaire.

Elle insiste enfin sur les contraintes du calendrier d'admission puisque la date limite de remontée des réponses par les établissements est fixée au 18 mai et que l'envoi des réponses aux candidats via la plateforme s'effectuera le 22 mai.

2/ ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS

Une présentation de l'université en chiffre est faite à la commission. Elle décline le potentiel humain, le patrimoine et le budget dont l'établissement dispose pour mettre en œuvre sa politique de formation et de recherche. Une formation à l'intention des nouveaux élus étudiants sera prochainement mise en place.

Pour faire fonctionner le bureau de la CFVU (commission préparatoire aux principales délibérations), il convient d'en désigner les nouveaux membres, soit 6 pour le collège étudiant.

Il sera procédé à leur désignation dans un délai de 15 jours, les élus de chaque représentation étudiante sont appelés à proposer des candidatures.

3/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MARS 2018

➔ **La CFVU adopte le procès-verbal du 3 mars 2018.**

4/ SUBVENTION INDIVIDUELLE AUX ETUDIANTS : MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU VOLET «PREPARATION DE L'AGREGATION »

Depuis une délibération du Conseil d'administration de 2013, une subvention individuelle d'un montant forfaitaire de 750€. peut être versée par les UFR aux candidats à l'agrégation.

Cette subvention permet de couvrir tout ou partie des frais engagés par les admissibles pour leurs épreuves d'admission.

Après consultation de la CDUFRI le 27 mars 2018, il est proposé que cette subvention puisse être modulée de 600 à 750€. Le nombre d'admissibles ayant notablement augmenté dans certaines disciplines, cet aménagement a pour objectif de faire bénéficier la subvention au plus grand nombre. Le principe du versement d'un montant identique aux agrégatifs d'une même filière est maintenu.

Les débats ayant démontré que la subvention n'étant pas employée de manière harmonisée par chaque composante, l'avis est assorti de la recommandation suivante : la fourchette de la subvention est comprise entre 600 et 750€ et elle est attribuée aux seuls admissibles.

➔ **La CFVU émet un avis favorable au principe d'une modulation de 600 à 750 € de la subvention individuelle au titre de la préparation à l'agrégation, avec versement de la subvention aux seuls admissibles.**

5/ CONVENTIONS DE FORMATION

- **Convention de partenariat entre l'UB¹ et l'UBM² relative au Master mention Science politique, parcours «Sécurité globale analyste politique trilingue» (SGAT)**

Dans le cadre du partenariat, l'UBM mutualise avec le master SGAT (UB) ses enseignements en langue et culture dispensés dans les mentions LEA³ et Management et commerce international.

Pour couvrir la charge financière induite par les enseignements en langue, l'UB verse à l'UBM un tiers des droits d'inscription perçus.

➔ **La CFVU adopte Convention entre l'UB et l'UBM relative au Master mention Science politique, parcours (SGAT)**

- **Convention de partenariat entre l'UBM et Science politique Bordeaux dans le cadre des formations des masters ingénierie de projets culturels et interculturels et management de projets culturels et développement des territoires.**

1 Université de Bordeaux

2 Université Bordeaux Montaigne

3 Langues étrangères appliquées

La convention définit les modalités d'organisation et d'évaluation des enseignements mutualisés entre les 2 masters. Les 2 formations se sont réparties équitablement la charge des enseignements de telle sorte qu'un équilibre financier global soit assuré.

➔ **La CFVU adopte la convention entre l'UBM et Science politique Bordeaux relative aux masters ingénierie de projets culturels et interculturels et management de projets culturels et développement des territoires.**

- **Convention de partenariat "POCTEFA"**

Ce partenariat a pour objet d'élargir le vivier de candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) spécial langues régionales.

Le projet se décline en trois actions :

- communication et recrutement de candidats potentiels au CRPE ;
- formation intensive à la langue française (626h) de 10 étudiants inscrits à l'UPV/EHU⁴ ou à l'UPNA⁵ puis préparation au CRPE spécial langue basque. Ces 10 étudiants seront inscrits au DEFLE⁶ de l'UBM ;
- formation intensive à la langue basque de 20 étudiants inscrits à UB.

La coordination administrative, technique et financière du projet est assurée par le GECT.⁷

L'OPLB⁸ assiste le coordinateur dans la gestion technique et administrative du projet et participe au comité de pilotage du projet.

Le GECT s'engage à reverser, à la signature de l'accord et sur présentation de la facture correspondante la somme de 55 968 € à l'UBM pour couvrir les coûts de mise en œuvre de la formation intensive à la langue française.

➔ **La CFVU adopte la convention partenariat "POCTEFA".**

- **Convention de double diplôme entre L'UBM et L'université de Florence (Italie)**

L'accord définit la structure de formation permettant la délivrance des diplômes de Master mention « Urbanisme et aménagement » et le Laurea Magistrale « Pianificazione e Progettazione della Citta e del Territorio » dans le cadre d'une convention internationale.

Le programme permet le recrutement jusqu'à 5 étudiants par établissement.

Les candidats seront en mobilité au cours de la 1^{ère} année de master. Les étudiants Français se rendront à Florence et les italiens à Bordeaux.

A l'issue du programme, les lauréats se verront délivrer le master italien et le master français.

➔ **La CFVU adopte la convention de double diplôme entre L'UBM et L'université de Florence. Délibération assortie de la recommandation de relever le niveau de langue minimum requis à B2.**

- **Convention de double diplôme entre L'UBM et L'université de Constance (Allemagne)**

L'accord définit la structure de formation permettant la délivrance de Double diplôme de Master Plurilingualism – Mehrsprachigkeit de l'Université de Konstanz / Plurilinguisme et contact de langues de l'Université Bordeaux Montaigne.

Le programme permet le recrutement jusqu'à 5 étudiants par établissement.

Les candidats seront en mobilité à Bordeaux sur la 1^{ère} année du master et à Constance sur la 2^{nde} année de master.

4 L'Université du Pays Basque

5 L'Université Publique de Navarre

6 Département de Français Langue Étrangère

7 Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurorégion Aquitaine Euskadi

8 Office public de la langue basque

A l'issue du programme, les lauréats se verront délivrer le master allemand et le master français.

➔ **La CFVU adopte la convention de double diplôme entre l'UBM et l'université de Constance.**

6/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, CAMPAGNE 2018

L'avancement du calendrier des inscriptions administratives a pour objet de faciliter les inscriptions pédagogiques dans les groupes de TD avant le début des enseignements et surtout permettre l'expérimentation dans les meilleures conditions des inscriptions pédagogiques WEB cette année.

- **Inscriptions et paiement en ligne :**
du 06/07 au 14/09,
Master 1 : inscription obligatoire du 06 au 23/07, afin de permettre une gestion plus efficiente des listes complémentaires.
- **Dépôt des pièces justificatives en ligne :**
du 06/07 au 21/09

7/ CALENDRIER PARTICULIERS 2018-2019 : DEFLE, CLES/CLUB

➔ **La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 du DEFLE..**

➔ **La CFVU adopte le calendrier 2018-2019 des CLES/CLUB.**

8/ MODALITES ET CALENDRIER D'ADMISSION L3 METIERS DE L'ECRIT ET DE L'INTERMEDIALITE

➔ **La CFVU adopte le calendrier et les modalités d'admission de L3 métiers de l'écrit et de l'intermédialité.**

9/ RECONNAISSANCE DES CREDITS ECTS DE LA FORMATION ED DANS LE CADRE DE LA MOBILITE ETUDIANTE

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, la formation doctorale comprend un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant, complétée par des formations complémentaires validées par l'école doctorale. Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel et comprend un volet spécifique sur l'intégrité scientifique.

A ce titre, l'école doctorale a élaboré une liste des activités de formation qui permettent au doctorant de construire son parcours individuel de formation au sein de formations proposées par l'école doctorale (dimension pluridisciplinaire) et au sein des équipes de recherche (dimension disciplinaire).

Ces activités de formation ont été assorties de crédits ECTS qui sont très importants pour la mobilité internationale des doctorants.

Le projet a été débattu en bureau de la CFVU du 08/03/2018, il n'a toutefois pas permis de lever certaines interrogations, notamment l'absence d'évaluation pour des activités de formation qui donnent lieu à l'attribution d'ECTS, l'attribution ou non d'ECTS pour la thèse ou en cas de non affectation de crédits de celle-ci, la détermination d'un seuil minimum d'ECTS acquis au travers des activités de formation et autorisant la soutenance.

La commission s'inquiète en effet d'imposer un parcours obligatoire de formation à des doctorants précaires contraints de travailler en parallèle de leur doctorat.

➔ **La CFVU adopte la reconnaissance des crédits ECTS de la "formation ED" dans le cadre de la mobilité étudiante.**

Le VP CFVU propose de réunir prochainement le bureau de la CFVU afin de lever les incertitudes et de proposer une solution applicable à tous les doctorants, que leur formation comprenne ou non une période de mobilité internationale.

10/ Complément d'information sur la campagne de recrutement master 2017/2018

Point reporté à la CFVU du 24/05/2018.